

# **Procès-verbal du Conseil d'Administration**

## **Association ROBIN DU BOIS**

**Tenu sur la parcelle de La Versanne, le 06 juin 2022 à 13h30**

La présidence de la séance est assurée par Mr Yvan RUNET.

Le secrétariat de la séance est assuré par Mr François COROMPT

### **Personnes présentes :**

- Marie NOWAK
- Julie FAURE-LAURENT
- François COROMPT
- Yvan RUNET

### **Personnes absentes excusées :**

- Isabelle SOLER a donné procuration à Yvan RUNET
- Marie-France BERNON
- Lionel STAUB
- Maxime DUPUIS

### **Personnes invitées :**

- Daniela FIGUEIREDO-COLAÇO (Community Manager)

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, (au moins la moitié du CA) le Président ouvre la séance à 13h30.

### **Ordre du jour du Conseil d'Administration**

Rappel de l'ordre du jour transmis en préalable :

1. Evolution de la stratégie du projet "Forêts du Pilat"
2. Projet Certifications PEFC
3. Point sur les dossiers de mécénat
4. Réflexion sur les critères de choix des mécènes
5. Réflexion sur le mode de fonctionnement des adhésions
6. Partenariat avec "des Pierres et des hommes" et aide au financement du LIDAR
7. Points sur l'avancement du projet de travaux d'éclaircie du Mantel
8. Point sur les évènements à venir

## Compte-rendu

### 1. Evolution et avancement de la stratégie du projet "Forêts du Pilat"

- La durée du cycle initialement prévue sur 5 ans sera augmentée au moins à 10 ans pour respecter le temps de la forêt (il faut compter au moins 7 ans entre deux coupes d'éclaircie) et évaluer les résultats de la gestion durable mise en place.

Le suivi de l'évolution de la forêt et de la biodiversité fait partie intégrante des contrats d'ORE.

Par exemple pour la zone de la parcelle en plantation du Mantel qu'il faut l'éclaircir pour la transformer en Futaie Irrégulière Mélangée à Couvert Continu, il faudra au moins 12 ans pour obtenir un étagement et faire se développer une diversité d'essences.

#### ➤ **Le Conseil d'Administration valide la proposition à l'unanimité**

- La revente de parcelles ne sera pas systématique et la plupart seront gardées en plateformes pédagogiques. Ce sera certainement le cas pour les deux parcelles du Mantel :
  - La parcelle plantée en Abiès Grandis : pour observer sa régénération par d'autres essences et l'éventuelle mutation des nouvelles générations de Grandis pour s'adapter au réchauffement climatique.
  - La parcelle en plantation de Douglas et Epicéas : vis-à-vis de son évolution vers de la Futaie Irrégulière Mélangée à Couvert Continu.

#### ➤ **Le Conseil d'Administration valide la proposition à l'unanimité**

- L'achat de parcelles n'est pas le seul moyen d'action : nous pourrions aussi accompagner les propriétaires de forêts adhérant à notre démarche et volontaires, en proposant une assistance pour la mise en place des contrats d'ORE ou en les associant à nos Plans Simples de Gestion.

Ainsi, les hectares concernés rentreront dans notre bilan d'action : nombre d'hectares ayant adopté une gestion durable en préservant la biodiversité avec mise en place de contrats d'ORE. Et c'est bien l'objectif de notre association et de notre projet !

→ **Décision** : on réalisera un sondage auprès de nos adhérents pour identifier les propriétaires de forêts volontaires, leur proposer d'intégrer nos futurs PSG et d'initier des contrats d'ORE.

#### ➤ **Le Conseil d'Administration valide la proposition à l'unanimité**

- Plan Simples de Gestion : la mise en place de Plans Simples de Gestion sur nos parcelles nous permettra de nous intégrer dans les systèmes reconnus et avoir accès à des aides et subventions régionales.

Ce sera dans un premier temps une démarche volontaire, possible à partir de 10 ha cumulés sur une commune ou communes limitrophes. L'engagement dans un plan de gestion volontaire permet de mieux écrire et personnaliser nos objectifs et aussi de démontrer une démarche vertueuse.

Le Plan Simple de Gestion peut aussi regrouper plusieurs propriétaires : cela pourra être des adhérents de RdB propriétaires de forêt qui voudraient s'engager sur les mêmes objectifs. Cela faciliterait la gestion de petites parcelles pour lesquelles on peut regrouper et mutualiser les travaux pour une meilleure efficacité.

Dans ce cas, le plan de gestion est établi sur l'ensemble des propriétés, chacun restant juridiquement responsable de l'engagement qui le concerne. Le plan de gestion groupé est aussi subventionnable de la même manière.

→ **Décision** : lorsque RdB aura acquis au moins 10 ha sur une commune et communes limitrophes, ou si des propriétaires s'associent à nous, nous mettrons en place un PSG.

➤ **Le Conseil d'Administration valide la proposition à l'unanimité**

- Démarche d'adhésion à PRO SYLVA : l'intérêt de cette adhésion est d'avoir des appuis, des conseils et des offres de formations pour mettre en œuvre de la sylviculture irrégulière mélangée à couvert continu.

→ **Décision** : L'association prendra contact avec PRO SYLVA pour établir les démarches à accomplir et soumettra le dossier au CA pour accord.

- Démarche d'adhésion à GSMP : l'intérêt de l'adhésion au Groupement des Sylviculteurs du Massif du Pilat est de s'intégrer au tissu forestier local permettant notamment d'avoir accès à des opportunités d'achat de parcelles, de vente de bois et à des conseils.

→ **Décision** : L'association prendra contact avec le GSMP pour établir les modalités d'adhésion et soumettra le dossier au CA pour accord.

➤ **Le Conseil d'Administration valide ces deux propositions à l'unanimité**

## 2. Projet Certifications PEFC ou FSC

L'intérêt pour Robin du Bois d'obtenir une certification PEFC ou FSC est de pouvoir avoir accès à des aides et subventions :

- Aide financière de SYLV'ACCTES pour travaux forestiers,
- Eligibilité à la subvention Plan Bas Carbone (gouvernementale)

Lionel m'a transmis une analyse du choix entre ces deux labels, en résumé :

- FSC : il faut répondre à un cahier des charges assez strict, qui va très loin dans la définition des pratiques, et payer un audit pour avoir la certification.

Dans notre situation : FSC est beaucoup trop lourd à mettre en place dans l'état actuel ; on pourrait l'envisager sur un domaine beaucoup plus vaste.

- PEFC : sa vocation est d'être beaucoup plus simple et moins coûteuse à mettre en œuvre. Concrètement, pour PEFC, moyennant une cotisation pour 5 ans qui est de l'ordre de 1 € /ha plus frais de dossier de l'ordre de 25 €, on prend l'engagement de gérer durablement la forêt suivant les lois et chartes en vigueur. De toute façon nos démarches ORE et Charte Natura 2000 ont des exigences nettement supérieures.

Dans notre cas la certification PEFC est largement suffisante et suffit pour prétendre aux subventions régionales et nationales. La principale obligation, mais qui correspond à la volonté de

l'association, est de faire un « document de gestion durable ».

On a le « choix » entre 2 types de documents définis par le Code Forestier : le plus simple est le « Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles » ; et un peu moins simple mais plus adapté à notre situation : le « Plan Simple de Gestion ».

L'intérêt du « PSG » est de pouvoir grouper plusieurs propriétaires ce qui correspond mieux à notre projet.

→ **Décision** : Lorsqu'un PSG sera mis en place, nous lancerons la démarche de certification PEFC et soumettrons le dossier au CA pour accord.

➤ **Le Conseil d'Administration valide ces deux propositions à l'unanimité**

### 3. Point sur les dossiers de mécénat (présentation par Marie Novak)

- Le dossier de mécénat GEOTEC a débouché sur un partenariat avec cette fondation et une aide financière nous sera versée prochainement.
- Le dossier ANYAMA est en cours de finalisation, il doit être envoyé avant le 13 juin à minuit.

Nota : Il reste toujours pour ces dossiers le problème de retard de la publication de notre bilan comptable de 2021 par la plateforme Clémentine : ce bilan devrait nous parvenir dans les prochains jours.

- Les dossiers de demande de partenariat avec Michelin et Patagonia n'ont pas été retenus par ces Entreprises.

### 4. Réflexion sur les critères de choix de mécènes (présentation par François Corompt)

Nous sommes parfois confrontés à des interrogations lors du choix de Mécènes, de Partenaires ou lors de notre participation à des événements vis-à-vis de leur connotation industrielle, politique, religieuse, ...

Nous allons donc définir une Charte permettant une aide à la décision pour retenir ou écarter nos participations à des événements ou lors de la sollicitation de mécènes et partenaires.

Cette charte définira des critères de choix tels que :

- Cohérence avec les valeurs de RdB (environnementales, sociales, ...)
- Organisme 1% pour la planète,
- Entreprise inscrite dans une Démarche RSE,
- Connotation politique ou religieuse,
- ...

→ **Décision** : Nous (Julie, François, Marie et Yvan) travaillerons sur l'élaboration de cette charte qui sera présentée et soumise au vote pour sa mise en œuvre au prochain CA.

➤ **Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité**

## 5. Réflexion sur le mode de fonctionnement des adhésions

Depuis la dernière AG, nous sommes confrontés à la problématique du renouvellement des adhésions de la part de nos 158 adhérents 2021.

Malgré une campagne de relance réalisée par notre stagiaire Sophie-Léa, le niveau de ré-adhésion pour 2022 plafonne à 42 % !

Nous devons trouver un moyen de reconduire les adhésions de façon plus systématique.

D'autre part, l'administration met en place de nouvelles dispositions vis-à-vis des reçus fiscaux : tout organisme qui délivre des reçus fiscaux doit désormais déclarer chaque année à l'administration fiscale :

- Le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents et perçus au cours de l'année civile précédente ;
- Le nombre de documents délivrés au cours de cette période ou de cet exercice.

*(Ces obligations s'appliquent à compter du 1er janvier 2021)*

Jeff est en train de tester un modèle de site internet pour association permettant, entre autres, la gestion du renouvellement d'adhésions et des reçus pour déductions fiscales.

Un autre moyen serait de passer les adhésions gratuites avec tacite reconduction et pour ceux qui voudraient quand même donner quelque chose, le faire sous forme de dons avec reçus pour déductions fiscales.

- Pour l'instant nous ne prenons pas de décision, on va voir ce que le modèle de site internet propose et permet en termes de gestion des ré-adhésions, Pour le changement de mode d'adhésion (gratuite avec tacite reconduction) on remettra ce sujet à l'ordre du jour du prochain CA et le montant des adhésions sera éventuellement changé lors de l'AG.

### ➤ **Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité**

## 6. Partenariat avec “des Pierres et des hommes” et aide au financement du LIDAR

L'association “des Pierres et des hommes”, œuvrant pour l'identification des sites mégalithiques dans le Pilat, projette l'acquisition d'un LIDAR embarqué sur drone, un outil permettant une prospection fine et rapide sous couvert de végétation, mettant en œuvre la technique du laser associée au traitement informatique des images.

Le prix investissement est de 62 000 euros.

Ce projet bénéficie d'un soutien financier de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Parc Naturel Régional du Pilat qui lui ont octroyé une subvention de 50 000 €.

En complément de cette subvention DPDH a lancé un financement participatif et cherché des associations susceptibles d'être partenaire sur ce projet.

En 2021, Maurice Declerck a donc sollicité ROBIN du BOIS pour s'associer à ce projet.

En effet, un drone LIDAR pourrait être utile à notre association pour aider à la réalisation de martelages forestiers, en ce qui concerne l'évaluation de la hauteur des arbres et la densité du couvert forestier.

Un projet de partenariat entre nos associations a été initié en avril 2022 :

- Dans un premier temps ce partenariat se traduisait par un appel à nos adhérents pour le financement participatif : cet appel a été réalisé sur le groupe FaceBook Robin du Bois au mois de mai ; cette cagnotte en ligne est toujours active.
- Dans un deuxième temps, il a été envisagé que RdB participe directement au financement du matériel à hauteur de 5000€, somme qui serait par la suite traduite en séances d'utilisation de l'appareil pour nos activités forestières.

Cette dernière disposition, ayant un impact non négligeable sur le budget de l'association, est donc mise à l'ordre du jour du CA pour décision d'application.

→ Il s'avère que ce projet n'a pas remporté une forte adhésion lors de ce CA (1 avis favorable et 3 contre), au vu de nos perspectives financières (plusieurs projets de mécénat ont été négatifs) et du caractère non indispensable du Lidar pour nos activités forestières.

→ **Décision** : Il a donc été décidé que RdB ne participera pas directement au financement de cet appareil.

➤ **Le Conseil d'Administration valide cette proposition à 4 voix contre 1**  
(en tenant compte de la délégation de pouvoir)

## 7. Points sur l'avancement du projet de travaux d'éclaircie du Mantel

La mise en place de l'organisation du groupe d'artisans progresse : Pierre Zink m'annonce un bûcheron supplémentaire, j'ai contacté le débardeur-tracteur André Bonnefoy de Colombier, ce chantier l'intéresse et il peut nous faire également le martelage (choix et marquage des arbres à couper) il pourra réaliser ce chantier en octobre.

Une prochaine réunion sur la parcelle est à caller début juillet avec débardeurs et bûcherons.

## 8. Point sur les évènements à venir

- 2 juillet - Fête Planfoy : tenue de stand et animation balade conférence  
Julie, Marie et Yvan
- 13 juillet - Ekibio : accompagnement groupe de manager sur parcelle (Mantel)  
Ekibio n'a pas encore défini sur quels horaires et si piquenique. (Jeff, Marie)
- 27 août - Marché local pas banal de Pélussin 10h00 à 18h30 le Samedi 27 Août place des Croix à Pélussin (Yvan, ...)
- Septembre - Lycée Robin Journée intégration : la date reste à définir, Sophie-Léa a travaillé sur l'animation de cette journée qui se partage entre RdB et les Chevaux de St Sabin ; elle a proposé une trame d'activité. (Jeff, ...).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h45.

Fait à La Versanne le 06 juin 2022

**Le Président de séance**  
Yvan RUNET

**Le secrétaire de séance**  
François COROMPT